بِسْمِ اللهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Que la peur des gens ne t'empêche pas de dire la vérité

الشيخ العلامة المحدث

الإمام الألباني

Cheikh Al-Imam Al-Albani

Qu'Allah lui fasse miséricorde

D'après Abou Said Al-Khoudri, qu'Allah l'agrée, le Messager d'Allah ﷺ a dit : **« Que la peur des gens n'empêche pas un homme de dire la vérité s'il l'a sue (en a été témoin ou l'a entendue). »** [As-Sahiha : 168]

Ce hadith démontre **l'interdiction formelle de dissimuler la vérité** par peur des gens ou par convoitise de moyens de subsistance. Ainsi, toute personne qui la dissimule par peur qu'on lui porte préjudice d'une manière quelconque, comme en le frappant, en l'insultant ou lui coupant les vivres, ou par peur qu'on ne le respecte pas ou d'autres raisons similaires, alors il est concerné par l'interdiction (citée dans le hadith) et s'oppose au Prophète ﷺ.

Si tel est le cas de celui qui dissimule la vérité alors qu'il la connait, qu'en est-il de celui qui ne se contente pas de cela, mais qui témoigne faussement contre des musulmans innocents et les accuse dans leur religion et leur croyance par complaisance envers des gens vils, ou de peur que ces derniers ne l'accusent faussement à son tour, s'il n'est pas complaisant envers eux dans leur égarement et leurs accusations.

Ô Allah ! Raffermis-nous sur la vérité et si Tu veux qu'une tentation touche Tes serviteurs, alors reprends nos âmes sans que nous soyons touchés.

Fin de la parole du Cheikh Al-Albani (m. 1420H), qu'Allah lui fasse miséricorde

Extrait de son annotation sous le hadith (168) dans son livre intitulé as-sahiha